Information aux usagers : Le DSRC OncoPaca-Corse décline sa responsabilité concernant les contenus publiés sur d'autres sites web prétendant être liés à notre structure ou utilisant sans autorisation, en tout ou partie, nos dénominations, noms de domaine et marques "OncoPaca" et "OncoPaca-Corse".

Paca-Corse
DISPOSITIF SPÉCIFIQUE RÉGIONAL DU CANCER

Soins palliatifs

Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés en phase évolutive ou terminale de la maladie. Ils prennent en compte la personne dans une approche globale et individualisée mais aussi son entourage.



LES SOINS PALLIATIFS

Les soins palliatifs, débutés tôt dans la prise en charge de la maladie, améliorent la qualité de vie, le contrôle des symptômes et, dans certains cas, peuvent augmenter l'espérance de vie. (HAS) Il s'agit de soins continus, évolutifs, coordonnés et pratiqués par une équipe pluriprofessionnelle.

Les soins palliatifs font partie intégrante du parcours tout au long de la maladie, ils sont discutés discuter systématiquement en RCP avec les besoins en matière de soins de support, notamment dans la prise en charge de la douleur pour activer précocement les équipes compétentes. (INCa)

Objectifs des soins

> **Prévenir et soulager les symptômes cliniques** dont la douleur et prendre en compte les autres besoins du patient (psychologiques, sociaux, spirituels), dans le respect de sa dignité,

> **Limiter la survenue de complications,** en développant les prescriptions personnalisées anticipées,
> **Limiter les ruptures de prises en charge** en veillant à la bonne coordination entre les différents acteurs du soin.

Le plan national des soins palliatifs

Le ministre des solidarités et de la santé a présenté en septembre 2021 le 5ème plan national des soins palliatifs.
Il traduit l'engagement de garantir à tous les citoyens, sur l'ensemble du territoire et dans tous les lieux de vie, l'accès aux soins palliatifs et à l'accompagnement de la fin de vie.
Ce plan vise à augmenter l'offre de soins palliatifs et à programmer plus précocement les traitements palliatifs dans les parcours de santé, développer la formation en soins palliatifs, soutenir l'expertise et les travaux de recherche.

Un 5ème plan national 2021-2024 basé sur 3 objectifs :

1 Favoriser l'appropriation des droits des patients
2 Conforter l'expertise en soins palliatifs en développant la formation et en soutenant la recherche
3 Définir des parcours de soins gradués et de proximité en développant l'offre hospitalière de soins palliatifs, en renforçant la coordination avec la médecine de ville et en garantissant l'accès à l'expertise

Comment mettre en oeuvre des soins palliatifs à domicile - ou dans le lieu de vie habituel - quand cela est possible ?

Quand et comment hospitaliser votre patient pris en charge en soins palliatifs ?

Professionnels de santé

POUR VOUS INFORMER/VOUS FORMER	
Documents utiles	> Fiche "Urgence PALLIA" et guide d'utilisation > Fiche "Comment favoriser le maintien à domicile des patients âgés relevant de soins palliatifs" ? > Brochure "Directives Anticipées" > Note et synthèse "Pourquoi et comment rédiger ses directives anticipées" > Brochure "Patients atteints de maladie grave ou en fin de vie" (attention : les dispositions réglementaires ont évolué depuis la publication de ce document mais plusieurs informations pourront malgré tout vous être utiles)
Annuaire	> Structures de soins palliatifs et accompagnement en Paca et Corse
Formations	> Fomations soins palliatifs en Paca et Corse : consulter l'annuaire régional

Patients et Proches

LIENS > DOCUMENTATIONS

Informations générales	Mes droits depuis la loi du 22 avril 2005 et la loi du 2 février 2016, Dossiers d'information, Dossier soins palliatifs à domicile, Dossier destiné aux aidants (site du Centre National des Soins Palliatifs et de la Fin de Vie)
Documents utiles	> Brochure "Directives anticipées" > Brochure "La personne de confiance" > Brochure "Soins palliatifs et accompagnement" (attention : les dispositions réglementaires ont évolué depuis la publication de ce document mais plusieurs informations pourront malgré tout vous être utiles)
Démarches	> Mes directives anticipées > Ma personne de confiance > Le congé de solidarité familiale > Les aides financières pour l'accompagnement d'un proche en fin de vie à domicile : l'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie (AJAP), le Fonds National d'Action Sanitaire et Social (FNASS)
Sites utiles	> Site de l'INCa : informations générales, contacts ressources > Site de la SFAP (Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs) > Site Centre National des Soins Palliatifs et de la Fin de Vie

Pour les professionnels impliqués, la prise en charge repose sur une écoute attentive, sensible et bienveillante, afin d'apprécier au mieux l'intensité des symptômes cliniques, les besoins et les souhaits du patient et de ses proches ainsi que le rapport bénéfice/risque des différentes options envisageables. Dans certains cas, une prise en charge à domicile ou dans le lieu de vie habituel peut être mise en oeuvre, sur prescription médicale. La décision est prise en concertation entre les professionnels de santé, le patient et ses proches.

Dernière mise à jour le 27 décembre 2022
abogusz

LE SAVIEZ-VOUS ?

> Malades et patients en fin de vie : les droits évoluent avec la loi n° 2016-87 du 2 février 2016

À LIRE



AUTRE

DÉVELOPPEMENT DES SOINS PALLIATIFS ET ACCOMPAGNEMENT DE LA FIN DE VIE PLAN NATIONAL 2021-2024

21 septembre 2021

> TOUS LES DOCUMENTS



SOINS DE SUPPORT EN CANCÉROLOGIE

Résumé des apports de la loi 2016 sur la fin de vie

02 juin 2016

> TOUS LES DOCUMENTS



Loi créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie

02 juin 2016

> TOUS LES DOCUMENTS



Comment favoriser le maintien à domicile des patients adultes relevant de soins palliatifs ?

01 juin 2016

> TOUS LES DOCUMENTS

AGENDA